



La Celle Saint-Cloud

## Bienvenue sur les marchés de La Celle Saint-Cloud

Le premier marché communal de La Celle Saint-Cloud remonte au début des années 1930. Déjà, ce marché était apprécié par la population locale qui n'avait pas à faire de grandes distances pour s'approvisionner.

Aujourd'hui, nos trois marchés communaux et leurs cinq séances hebdomadaires sont réputés dans les Yvelines et les Hauts de Seine proches. Jusqu'à 50% des clients viennent des villes environnantes.

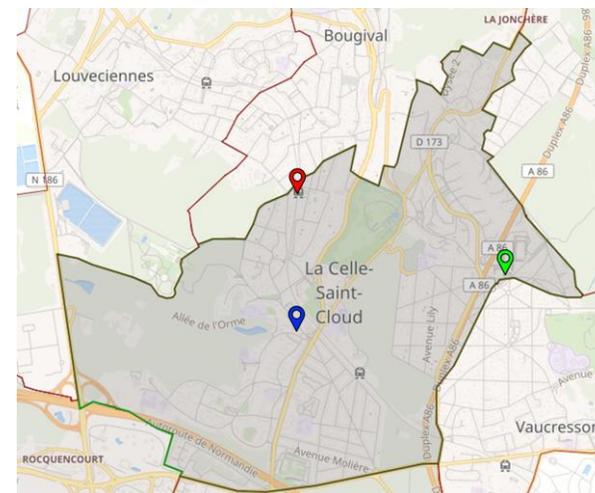
Nos marchés sont délégués à un concessionnaire : La société **Mandon-Somarep**.

Contact : Mathieu TOUTÉE, placier-régisseur - 06 84 33 66 80

C'est ce dernier qui gèrera votre place et l'encaissement du droit de place.

### Vous souhaitez vendre sur l'un de nos marchés ?

Voici un aperçu de nos 3 marchés



#### Marché de L'Etang Sec (Place du D<sup>r</sup> Berthet)

*Halle couverte (abonnés)  
+ places en plein air (volants)*

Séances le **mercredi**  
et le **samedi** : 8h30 à 13h30



#### Marché de Beauregard (Place du Jumelage)

*Marché de plein air*

Séance du **mardi** : 8h à 13h  
Parking du Jumelage

Séance du **vendredi** : 8h à 19h  
Parking du Jumelage  
+ Parking André Joly contigu



#### Marché des Gressets (Place du M<sup>al</sup> Leclerc)

*Petit marché de plein air  
Devant la Gare de Bougival*

Séance du **dimanche** : 8h à 13h



Pour tout renseignement complémentaire :

10-12-2024

1/2

# Bienvenue sur les marchés de La Celle Saint-Cloud

Si vous souhaitez vendre sur nos marchés, voici les deux possibilités :



La Celle Saint-Cloud

## ① Place en volant

Vous devez présenter les justificatifs nécessaires à cette activité :

*Kbis ou RNE, + attestation assurance RCP + carte de commerçant ambulant*

Vous vous présentez à chaque début de séance (voir les horaires de chaque marché sur la page précédente) auprès du placier-régisseur qui pourra vous trouver une place. Cet emplacement peut varier d'une séance à l'autre. Le placier-régisseur peut vous refuser l'accès au marché sans avoir à se justifier.

Le placier-régisseur vous facturera à la fin de chaque la séance. Le prix varie entre une place nue et une place avec du matériel loué. Le matériel n'intègre que les barnums. En fonction du marché choisi, vous pourrez être facturé de l'eau et de l'électricité, le cas échéant.

Vous n'avez aucune obligation de venir régulièrement.

Si vous préparez des produits alimentaires cuisinés et frais, une vitrine réfrigérée peut être obligatoire (conformément à l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail).

Par exemple :

- Gâteaux secs : non nécessaire
- Tarte à la crème ou nems : obligatoire

La vente de fruits et légumes en volant n'est pas acceptée.

Marché de l'Etang Sec/Berthet : Il n'y a pas de volant sous la halle.

## ② Place en abonné

Vous devez présenter les justificatifs nécessaires à cette activité :

*Kbis ou RNE, + attestation assurance RCP + carte de commerçant ambulant*

Vous déterminez sur quel(s) marché(s) vous postulez.

Vous déterminez le métrage linéaire min. et max. souhaité (sur une profondeur de 2 mètres). Vous faites acte de candidature en présentant votre offre de produits (avec photos) votre parcours en rapport avec votre offre et votre expérience sur les marchés.

Par cette candidature, vous vous engagez à être présent à toutes les séances du marché considéré - sauf vacances et imprévus - prévenir de toute absence auprès du placier, même 1 heure avant.

Si vous préparez des produits alimentaires cuisinés ou frais, une vitrine réfrigérée peut être obligatoire (conformément à l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail)

Lors d'une commission municipale des marchés (minimum 2 par an), votre candidature est examinée par le concessionnaire, les représentants élus des commerçants et la Mairie. La commission détermine la place attribuée et le métrage.

*En cas d'avis favorable :*

- Vous acceptez sans réserve le règlement des marchés de la Ville (disponible sur simple demande).
- Vous pouvez exercer sur le marché considéré dès réception de l'accord. Un refus de place d'abonné peut être transformé en une place en volant.
- Vous êtes à l'essai pendant 2 mois avant de devenir un abonné.
- La société Mandon-Somarep vous facturera en début de chaque mois (entre le 1er et le 5) - en fonction de métrage réel occupé et de l'éventuel besoin en barnums (sauf halle). Vous pourrez être facturé de l'eau et de l'électricité, le cas échéant.
- On vous attribue une place fixe, que vous retrouverez d'une séance à l'autre.
- Les alimentaires du marché de l'Etang Sec sont installés sous la halle.